

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 février 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 février 2014

2014 DFPE 1 Subvention (416.602 euros) et convention avec l'association Ile aux Enfants pour la halte-garderie multi-accueil (16e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 janvier 2014, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Ile aux Enfants ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 27 janvier 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Ile aux Enfants ayant son siège social 14/16, avenue Théophile Gautier (16e), pour attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 416.602 euros est allouée à l'association Ile aux Enfants (N° Tiers SIMPA : 180507 - N° Dossier : 2014_04524).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2014.

